

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} DECEMBRE 2008

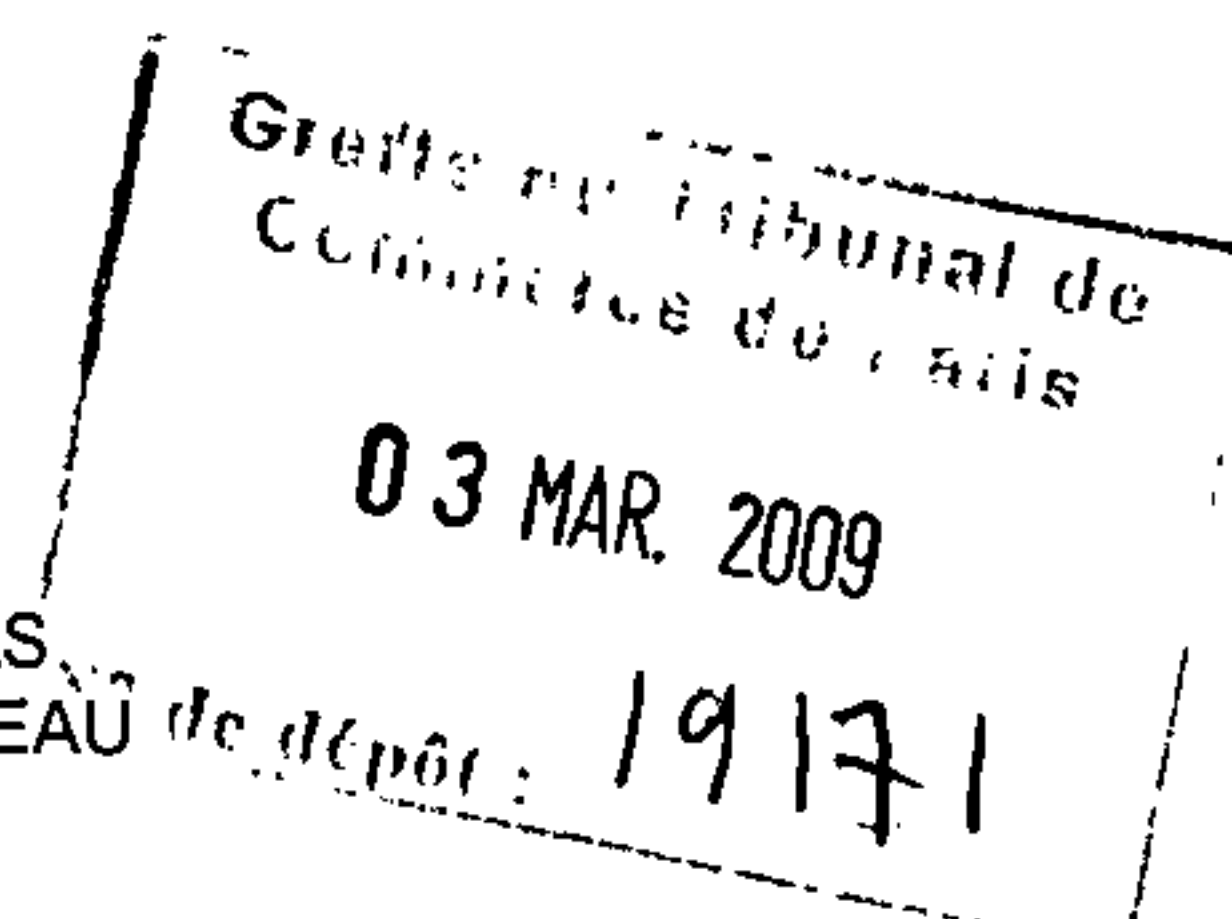
* * *

Le premier décembre deux mille huit à quatorze heures, le Conseil d'Administration de SOFIPAR s'est réuni, dans les locaux de la société, 100 boulevard du Montparnasse à PARIS XIV^{ème}, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2007,
2. Démission d'un Administrateur,
3. Démission du Président,
4. Démission du Directeur Général,
5. Nomination du Président - Détermination du mode de gestion et d'administration de la société,
6. Questions diverses

Etaient présents

MM. BRUNEL	Président
RAMBAUD	Administrateur
RICOLEAU	Administrateur
CACIF	Administrateur, représenté par Mme GRAS
IDIA	Administrateur, représenté par M. RICOLEAU



Etaient absents et excusés

CAsa	Administrateur, représenté par M. CLAVE
SACAM	Administrateur, représenté par M. VALOT

Le Cabinet FIDUS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

En préambule, le Président informe les membres du Conseil d'Administration que la Société **CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE** a désigné Mme Karine **GRAS** pour la représenter, en remplacement de M. Jean-Philippe DOIN.

Le Conseil prend acte de cette information.

Ayant constaté que le quorum était atteint et que le Conseil pouvait valablement délibérer, le Président passe au Point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2007

Aucune modification n'étant demandée par les Administrateurs, le projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2007 est adopté, à l'unanimité, en tant que procès-verbal.

Point 2 Démission d'un Administrateur

M. BRUNEL informe les membres du Conseil d'Administration de son souhait de démissionner de son mandat d'Administrateur de la Société SOFIPAR.

Point 3 Démission du Président

M. BRUNEL indique en outre, qu'appelé à de nouvelles fonctions au sein du groupe Crédit agricole, il se voit contraint de démissionner de ses fonctions de Président de la Société SOFIPAR.

Cette démission prendra effet à l'issue de la présente réunion.

Point 4 Démission du Directeur Général

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la démission de M. Hervé **DELACHAUME** de ses fonctions de Directeur Général de la Société SOFIPAR. Cette démission a pris effet le 15 novembre 2008.

Le Président remercie M. Hervé **DELACHAUME** pour son action dans la conduite de la société au cours des années où il a exercé son mandat.

Point 5 Nomination du Président - Détermination du mode de gestion et d'administration de la société

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'il appartient au Conseil de déterminer le mode de gestion et d'administration de la société en choisissant soit de nommer parmi ses membres un Président Directeur général, soit de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général. En ce cas, le Directeur général peut être un tiers au Conseil.

Il précise aux membres du Conseil que, jusqu'à ce jour, ces fonctions étaient dissociées.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur général de la société.

Sur proposition du Président, le Conseil, à l'exception de M. Jean-Jacques **RICOLEAU** qui ne prend pas part au vote, décide de nommer Monsieur Jean-Jacques **RICOLEAU** en qualité de Président Directeur Général du Conseil d'Administration de SOFIPAR pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2008.

Monsieur Jean-Jacques **RICOLEAU** remercie les administrateurs et accepte la fonction.

Point 6 Questions diverses

Le président indique que

- La dénomination sociale de l'un des Administrateurs a changé : depuis le 13 mai 2008, la Société IDIA Agricapital est devenue **IDIA** ;

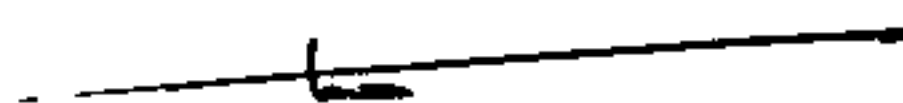
.....

Le Conseil prend acte de ces informations.

Aucune autre question n'étant évoquée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

Certifié conforme et véritable,
Paris, le 20 février 2009

Le Président Directeur Général,



Jean-Jacques **RICOLEAU**